

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 18 mai. — Le *Globe and Traveller* dit que la prorogation du parlement aura lieu lundi ou mardi de la semaine prochaine, et que la dissolution s'ensuivra immédiatement.

Le tableau officiel de la quantité de grains étrangers emmagasinés en Angleterre, vient d'être imprimé. Il en résulte que la quantité de froment ne s'élève qu'à 300,000 quarts, dont une partie ne sera certainement pas propre à la consommation des hommes, ayant été en dépôt depuis 1822. Cette quantité et celle de 500,000 quarts dont les ministres pourraient peut-être permettre l'importation, ne sont pas assez considérables pour causer une forte baisse dans les prix des grains indigènes.

(*Courrier.*)

— Tout est tranquille en ce moment à Manchester, et dans les districts manufacturiers des environs. Cependant des rapports de cette ville, du 17, mentionnent une adresse qui y circule des ouvriers en détresse: « Si nous recevions deux fois la semaine 4 ou 5 schellings, y est-il dit, peut-être pourrions-nous surmonter notre misère, mais avec ce qu'en nous donne actuellement, nous ne saurions exister. Voyant avec peine qu'un petit nombre de personnes peuvent affamer leurs semblables, nous avons pris la résolution de ne pas être long-tems à la merci des manufacturiers des *powerlooms* (machines à vapeur); et bien que leurs factoreries aient des garnisons, que cela ne les porte cependant pas à braver nos réclamations.

— Sur la motion de M. Herries à la chambre des communes, le bill concernant les blés en dépôt et l'importation des blés étrangers est lu pour la troisième fois, et passe.

M. Wynn a annoncé que demain M. Canning proposerait à la chambre de s'ajourner, au vendredi 26 de ce mois.

PRUSSE.

Berlin, le 17 mai. — Le tribunal supérieur de Breslau a rendu son jugement dans l'affaire des associations de haute trahison et de menées démagogiques, qui s'instruisait à Copenick, pour autant qu'elle concerne les membres d'une de ces associations punitives, savoir celle des garçons.

Des 28 membres de cette association, détenus à Copenick, ce jugement en condamne onze (un régent de gymnase, deux référendaires près le tribunal, un précepteur dans un pensionnat, quatre candidats de l'instruction publique, et trois étudiants) à quinze années de prison dans une forteresse; un auditeur de justice et un candidat de l'instruction publique à 13 années; un propriétaire, et un candidat de l'instruction publique à 12 années, et douze autres individus, docteurs, candidats, auteurs et étudiants, de 2 à 11 années de la même peine. Ils sont en outre déclarés déchus du droit de porter la cocarde nationale et d'autres décorations; les employés perdent leurs places et ne pourront plus être réintégrés.

(*Correspondant de Hambourg.*)

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Voici un extrait de la lettre que M. Eynard vient d'adresser au comité grec de Paris:

Ancône, le 8 mai.

Quelle triste et accablante nouvelle, j'apprends à mon entrée à Ancône que Missolonghi n'existe plus. Voici le fait positif, malheureusement trop positif que j'ai recueilli.

Le 15 avril, la flotte grecque eut un engagement avec l'escadre turque; le combat fut terrible. Les Grecs eurent l'avantage; mais cependant pas assez décisif pour chasser entièrement les Turcs et faire entrer des vivres à Missolonghi. Ibrahim, dégoûté des assauts qu'il avait fait donner si inutilement et avec tant de perte, tourna toutes ses vues à empêcher les arrivées de vivres expédiés de l'île par de petits bâtimens. Le 16, toutes communications furent coupées par le moyen de radeaux et bateaux plats armés de gros canons; dès lors tous les vivres qui étaient à Petala, à Porto-Soro et à Zante, ne purent plus arriver; les assiégés qui ne soutenaient que par le peu de vivres qui parvenaient journellement, commencèrent à être dans la position la plus affreuse. Le 17 et le 18, plusieurs femmes, enfans et vieillards moururent de faim. Le 19, le mal s'accrut encore. Malgré l'horreur de cette situation, personne ne songea à se rendre. Chacun se prépara au sacrifice de sa vie; plusieurs endroits de la ville furent désignés pour y recevoir les femmes, les enfans et les vieillards, et tout fut préparé pour se faire sauter. Le 20 et 21, on fit des prières, et dans plusieurs endroits de la ville, et les habitans décidèrent que tous ceux qui ne seraient pas en état de faire une sortie, ainsi que les blessés, les femmes et les enfans, s'enveloperaient en faisant sauter les mines. Le 21 ou le 22, Miaoulis attaqua de nouveaux petits bâtimens contre six vaisseaux de haut-bord, et huit à dix frégates, et quatre-vingt-dix autres bâtimens favorisés par le vent. Tous les efforts furent inutiles, il fut impossible de faire

entrer les navires chargés de vivres, et la flotte grecque perdit en vain ses meilleurs bâtimens exposés au feu des gros vaisseaux turcs.

Les malheureux assiégés ayant vu s'évanouir leur dernière espérance, ne songèrent plus qu'à exécuter leur projet; tout fut disposé pour le grand sacrifice; les femmes et les enfans furent placés sur les mines; quelques vieillards les plus intrépides se chargèrent de mettre le feu au moment où le signal serait donné. Les hommes encore en état de porter leurs armes se décidèrent à faire une sortie pour percer l'armée d'Ibrahim, et aller se réunir à leurs frères, et venger, s'il leur était possible, les femmes et les enfans qu'ils abandonnaient à la mort. Deux mille environ ont cherché à accomplir ce dessein. Cent trente à cent quarante hommes ont voulu rester dans la ville, et se sont retirés dans une maison dont ils ont fait une forteresse. Le 23 au soir, le départ eut lieu, et au même moment, l'effroyable volcan a fait sauter une population réduite à 6000 âmes! Les Turcs, qui connaissaient le projet des malheureux assiégés, ont opposé une très grande résistance à la sortie des Grecs. Un carnage épouvantable a eu lieu, dans lequel la moitié au moins de ce bataillon sacré a péri. On espère cependant que sept à huit cents hommes auront pu parvenir dans les montagnes. Le lendemain, la ville héroïque et ses habitans n'existaient plus. Les Turcs, en entrant dans la ville, n'ont trouvé que décombres et cadavres. Cependant les cent trente combattans entrés dans la maison qu'ils avaient établie en forteresse se sont défendus tout le jour, en faisant un grand carnage d'Egyptiens. Enfin, exténués de fatigue et de faim, ils se sont fait sauter au moment où les Turcs allaient la prendre.

Depuis l'affaire de Vassiladi, presque chaque semaine (et depuis le 5 avril, chaque jour) les vaisseaux anglais entraient à Missolonghi. Sir Adam, avant son départ pour Londres, a fait ce qu'il a pu comme particulier; il s'est interposé entre la ville et Ibrahim, et a fait usage de tous ses moyens pour obtenir une capitulation. Les habitans de Missolonghi avaient consenti à sortir avec armes, bagages, munitions, et tambour battant: Ibrahim refusa. Il promettait le respect des propriétés et la vie sauve, mais il demandait que toute la garnison fût prisonnière de guerre. Nos héros refusèrent avec indignation, en répondant qu'ils se feraient sauter. Dans les derniers quinze jours, les Anglais voyant la position de Missolonghi intenable, et l'impossibilité à la flotte grecque de pouvoir faire entrer des vivres, firent les plus grands efforts pour engager Missolonghi à se rendre, mais tout fut inutile. Chaque jour ils voyaient mourir de faim une portion de la population; mais l'affreuse politique empêchait qu'ils portassent aucun secours et aucune subsistance. Et cependant ils ont vu les préparatifs des mines il ont été témoins de l'assemblée où la chose a été décidée; ils ont vu que ces héros malheureux allaient se détruire faute de pain; ils ont vu l'agonie de 8 à 10,000 personnes, et cependant ils les ont laissés mourir! Que je plains ceux que le devoir oblige à une pareille conduite! Mais dussé-je porter ma tête sur un échafaud si j'avais été à la place du gouverneur anglais, ou de celui qui le remplaçait, j'aurais fait passer des vivres à ces malheureux.

Un nouveau malheur paraît avoir frappé les Grecs: plusieurs assurent que l'intrépide Canaris, qui a placé son nom à côté des plus illustres de l'antiquité, a péri dans les flots devant Missolonghi avec le brûlot qu'il commandait. Selon ces relations, dont nous aimons encore à douter, les derniers momens de ce héros auraient été signalés par de nouveaux succès contre la flotte turque; mais un boulet aurait fait sauter son navire, et il aurait, pour ainsi dire, été enseveli dans son triomphe.

(*Courrier français.*)

FRANCE.

Paris, le 19 mai. — On mande de francfort, le 15 mai: Plusieurs maisons de commerce notables de notre ville ont reçu de leurs correspondans de Nuremberg des lettres du 12 de ce mois, dont voici la substance:

« Il vient de passer ici plusieurs courriers qui sont, disent-ils, porteurs de dépêches importantes relativement à des événemens sinistres tout récemment arrivés à Constantinople. Une révolte aurait éclaté parmi les janissaires, qui se seraient portés en masse à Péra pour y assaillir les hôtels des légations russe et britannique, et se défaire des chiens de chrétiens, qu'ils accusent d'avoir trahi la foi jurée à la Sublime-Porte. Les mutins n'auraient que trop bien exécuté leurs barbares projets. Ils ont pénétré de vive

force dans lesdits hôtels, se sont emparés de M. Stafford-Canning, ambassadeur d'Angleterre, et de M. de Minciaky, chargé d'affaires de Russie, et après les avoir égorgés, ils ont promené leurs têtes en triomphe dans les rues de Constantinople.

Il m'est impossible pour le moment de vous garantir autre chose que la réception desdites lettres, et leur teneur telle que je viens de vous la rapporter. Quant au fait qui y est énoncé, je dois vous observer qu'il n'est que fort peu accrédité ici, quoique personne ne s'avise de soupçonner ni la bonne foi des correspondans, ni celle des personnes à qui les lettres sont adressées.

(Pilate.)

— La cour de cassation s'est occupée aujourd'hui du pourvoi de Malagutti et Ratta, assassins de M. Joseph. M^e Mongalvi a présenté en leur faveur un moyen de cassation tiré de ce que le sieur Joseph, entendu comme témoin, a prêté serment selon le mode ordinaire, au lieu de le prêter *more judaico* (à la manière des juifs), ainsi que la religion israélite qu'il professe l'indiquait. La cour, par un arrêt conforme à la jurisprudence, a rejeté le pourvoi.

— L'Éclairer du Rhône publie ce qui suit :

« On dit que, par ordre de M. le maire de Lyon, la police s'oppose à ce que les ouvriers sans travail se répandent le soir dans les rues pour faire entendre des chants et demander l'aumône. Nous ignorons si cette défense existe réellement; mais nous pouvons assurer que M. le maire vient d'écrire aux curés de toutes les paroisses de notre ville, pour les engager à faire des quêtes au profit des ouvriers malheureux. On ne peut qu'applaudir à cette double mesure, qui a été conseillée par l'intérêt public et par l'humanité.

C'est le 17 de ce mois que doit avoir lieu le concert donné au bénéfice de ces ouvriers par les mêmes personnes qui se sont fait entendre dans le concert pour les Grecs. On espérait que cette soirée ne serait pas moins productive que la première.

Mais que dira M. de Villèle, qui a cru pouvoir interrompre M. Benjamin Constant lorsque celui-ci avançait à la tribune, et avec raison, que beaucoup d'ouvriers étaient sans ouvrage.

— Nous avons souvent entretenu nos lecteurs du cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts et à l'industrie, ouvert à Douai par l'administration municipale, et professé avec beaucoup de talent par M. Chenou. Les savantes leçons de ce jeune professeur ont déjà fructifié; car on nous mande de Douai que quelques-uns des personnes qui ont suivi le cours de M. Chenou viennent de lui faire l'hommage de quelques instrumens perfectionnés, qui sont la traduction matérielle, si l'on veut bien nous passer cette expression, des principes développés dans le cours.

(Echo du Nord.)

— M. Barret, inventeur d'une voiture mécanique avec laquelle il compte faire, sans chevaux, cent lieues en quinze heures, est parti de Lyon le 13 de ce mois pour Paris, où il espérait être rendu en vingt-quatre heures. On l'attend encore.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 18 mai.

L'ordre du jour est la délibération sur les articles du budget de l'an 1827. Article premier. Les dépenses de la dette consolidée et de l'amortissement sont fixées, pour l'exercice 1827, à la somme de 238,840,121 francs.

M. Casimir Périer demande quelques explications au ministre des finances. Ce ministre a dit que les six millions provenant de la réduction des 30 millions de rentes 5 o/o en rentes 3 o/o ont été appliqués au dégrèvement de la propriété foncière. Ainsi la conversion a été faite dans l'intérêt de la propriété, et il voulait sacrifier le crédit public à cette propriété, bien loin de la sacrifier à la bourse comme disait M. de Lézardières. L'honorable membre soutient qu'aucune des deux ne doit être sacrifiée à l'autre, et pense qu'il est utile de s'expliquer sur ce point.

L'orateur demande ensuite que le ministre s'explique sur les causes qui ont amené l'affaiblissement du crédit. Quant à lui il les trouve dans le système de réduction de la rente, dans l'emploi de l'amortissement et dans l'émission des rentes pour l'indemnité des émigrés. La baisse des fonds ou du crédit public n'est point le résultat de la crise financière et commerciale qui s'est fait sentir à l'étranger, mais bien des mesures financières prises par le ministre.

L'orateur voudrait que le trésor ne fût pas sous la surveillance immédiate du ministre, et que cet établissement fût indépendant comme la caisse d'amortissement. Le grand-livre n'a d'autre surveillant que le ministre, et c'est par cette surveillance qu'il a pu forcer des fonctionnaires à convertir leurs restes. Quel que soit le talent d'un homme, il ne peut suffire à tous les emplois qui sont du ressort du ministère des finances, car il faut qu'il surveille le trésor, la caisse d'amortissement et la caisse des consignations. Avec tant de pouvoirs, Louis XIV avec sa toute puissance financière, n'était qu'un nain en comparaison de notre ministre actuel. (On rit.)

Je voulais proposer un amendement, dit l'honorable membre en terminant; mais j'aime mieux obtenir des explications, à moins que M. le ministre se contente de me remercier, comme il a fait à M. Benjamin Constant. (Éclats de rire.)

M. de Villèle reste immobile et muet sur son banc.

MM. Labbey de Pompières, Leroi et de St-Chamans ont successivement la parole et présentent des observations sur l'art. 1^{er}. Des amendemens sont proposés, M. de Kergariou les combat. La discussion est continuée au jour suivant et la séance est levée.

(De tous les journaux français, nous ne lisons guères en Belgique, que quelques-uns de ceux qui se publient à Paris et qui sont assez courageux pour faire croire à la complète indépendance de la presse périodique en France. Aussi aurions-nous pu facilement nous laisser prendre à l'assurance avec laquelle M. de Villèle se vantait l'autre jour à la tribune, d'avoir, lui seul, laissé jouir la France de toute la liberté de la Presse. C'est ce qui nous engage à donner ici un extrait du *Journal du Commerce*, qui réduit à sa juste valeur, la libéralité dont ce ministre faisait tant de bruit.)

M. de Villèle a dit que la France avait joui une fois de la liberté de la presse, et que c'était sous l'administration qu'il préside. Il y a bien de l'assurance dans une pareille assertion. En supposant que la France

jouisse en effet de la liberté de la presse, devrait-elle en rendre grâce à un ministère qui lui a imposé une fois la censure la plus tyrannique et la plus licencieuse que la pensée ait jamais subie; à un ministre auteur d'une loi qui transforme un des droits publics reconnus, consacrés par la Charte en une concession précaire.

« Mais est-il vrai que la France jouisse de la liberté de la presse? Non; nous soutenons et nous avons plusieurs fois prouvé que le régime commun de la pensée en France est la censure, et que la liberté ou plutôt la tolérance dont un petit nombre de presses usent encore est un régime d'exception. De ce que cinq ou six journaux s'expriment librement à Paris sur les actes de l'administration supérieure, et annoncent les ouvrages de quelques écrivains indépendans; de ce qu'il se trouve encore des imprimeurs assez audacieux pour commettre leur état et leur fortune aux périls d'une solidarité judiciaire dont dépend la possession de leur brevet, faut-il en conclure que la publicité soit la loi commune des Français? On s'accoutume trop à voir la France entière dans Paris. C'est dans les départemens, surtout dans les départemens éloignés que les actes des autorités locales auraient le plus besoin du contrôle de la publicité, et c'est là qu'ils en sont entièrement dépourvus.

« Il n'existe pas dans toute la France, Paris excepté, plus de quatre ou cinq feuilles périodiques exemptes du joug ou de l'influence de l'administration. Tout le reste est soumis à une censure plus ou moins tyrannique, plus ou moins insolente. Les presses ne se meuvent que sous le bon plaisir des préfets, des sous-préfets et des supérieurs de séminaires.

« Nous demanderons à M. de Villèle si un tel état de choses, dont nous défions de contester l'exactitude, a pu lui permettre d'avancer à la tribune que la France jouit de la liberté de la presse. Qu'importe à un citoyen d'un département éloigné de lire dans une feuille de Paris, qui lui arrive à cinq ou six jours de la date de sa publication, de belles dissertations sur la politique des cabinets, des révélations bien piquantes sur les intrigues de nos salles à manger, s'il ne peut réclamer dans le journal de sa ville contre un acte arbitraire commis par un délégué de son préfet.

Cours de la bourse du 20 mai. — Rentes 5 p. o/o, jouiss. du 22 sept. 1825, 96 fr. 00 c. — 4 1/2 p. o/o, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 64 10 c. Actions de la banque, 2010 00 Emprunt royal d'Esp. 1826, 45. Emprunt d'Haiti, 000 fr. Fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures et demie. Trois pour cent. A 3 heures, 00 fr. 00.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 23 MAI.

Nous apprenons de Namur que les sociétés d'Emulation et Philharmonique réunies se proposent de donner incessamment au profit des Grecs une représentation théâtrale et un concert. Les Namurois se sont empressés d'accueillir ce projet et déjà les souscriptions s'élèvent à plus de 700 francs. Les noms de plusieurs magistrats figurent honorablement sur la liste.

— Le Belge remarque avec déplaisir que le *Journal de Bruxelles*, ne parle pas des souscriptions que l'on fait dans le royaume au bénéfice des Grecs. Nous donnons pourtant comme certain, dit le premier de ces journaux, qu'un personnage de notre pays que nous ne nommerons point, mais que les Belges devinent, lorsqu'il s'agit d'une action noble et généreuse, vient de faire don aux Grecs d'une somme de dix mille florins.

— Nous ne trouvons pas dans le *Journal de Francfort*, arrivé ce soir, la confirmation des nouvelles données par le *Pilote* (voyez Paris), mais sans vouloir ajouter à la confiance que ces nouvelles peuvent mériter, nous dirons que le silence du gazetteur de Francfort ne prouve rien. On sait que la mort de l'empereur Alexandre était annoncée depuis deux jours par les journaux de Paris, et le prudent journaliste dont nous parlons n'avait osé se compromettre au point de l'annoncer.

— On lit ce qui suit dans les journaux de Londres: On a fait ces jours derniers devant plusieurs savans parmi lesquels se trouvaient M. Perkins, une expérience fort singulière, et dont le moyen est encore un secret. M. John Long s'était engagé à se placer à 15 toises d'une cible armée d'un fusil qu'il chargerait à la manière ordinaire, pour le tirer ensuite de façon à percer la cible avec la balle, ou à ce que celle-ci ne fit que toucher le bois et tomber à terre, sans altérer la charge ordinaire du fusil. L'expérience fut répétée plusieurs fois avec le succès le plus complet. M. Long fit produire trois effets différens à la balle; savoir: traverser la cible, s'y loger simplement, ou ne faire que lui imprimer une marque le plus complètement étrangère, et par conséquent ne pouvait selon toute probabilité avoir subi aucune préparation.

— Nous avons parlé du portrait de Martin que tout le monde connaît aujourd'hui; nous n'y avons vu qu'une caricature spirituelle; c'est de plus une bonne action: cette jolie lithographie se vend au bénéfice des Grecs.

Fragment inédit de lord Byron. — Lord Byron est un de ces hommes privilégiés dont le nom grandit avec l'importance des événemens auxquels il se rattache: la renommée du chanteur sublime et du défenseur héroïque de la Grèce, s'accroît chaque jour avec l'intérêt qu'inspire ce peuple fortuné.

Quoique le morceau que nous offrons à nos lecteurs n'ait aucun trait de cette partie de la vie de lord Byron, nous croyons néanmoins qu'on lira avec plaisir, puisqu'il offre une esquisse du portrait de cet homme extraordinaire tracée par lui-même avec beaucoup de simplicité, dans le dernier numéro de la *Revue britannique*; ce fragment, dans lequel il s'était amusé à noter les diverses comparaisons que l'on avait faites de lui avec des hommes ou des objets très diversement célèbres.

« Pour commencer, dit-il, je me suis vu comparé, dans le cours de ces neuf dernières années, en anglais, en français, en allemand, en italien et en portugais, à J. J. Rousseau, à Goëthe, à Young, à l'Arétin, à Timon d'Athènes, à un vase d'albâtre éclairé en dedans, à Satan, à Shakspeare, à Napoléon, à Tibère, à Eschyle, à Sophocle, à Henri VIII, à Arlequin, à Pierrot, à une phantasmagorie, à Henri VIII, à Mirabeau, au jeune Dallas (qui est encore au collège), à Michel-Ange, à Raphaël, à un petit-maitre, à Diogène, à Child-Harold, à Lara, à Milton, à Pope, à Dryden, à Burns, à Savage, à l'acteur Kean, à Alfieri, etc....

Ma mère avant que je fusse né voulait absolument que je ressem-
blasse à Rousseau, et Madame de Staël me comparait à lui en 1813.
L'Edinburgh Review a dit quelque chose de semblable. Pour moi
je ne vois aucune espèce de ressemblance, entre nous, sur aucun point.
Rousseau écrivait en prose, moi j'ai écrit en vers; il était du peuple, je
suis de l'aristocratie; il était philosophe, je ne le suis nullement. Il publia
son premier ouvrage à quarante ans; j'en avais 18 quand je fis paraître le
mien. Son coup d'essai lui procura des éloges universels; le mien eut un
succès tout contraire. Il épousa sa ménagère; je n'ai pu faire ménage avec
une femme. Il crut que le monde entier complotait contre lui; mon petit
monde paraît croire que j'ourdis constamment des trames contre son res-
pect. Il aimait la botanique; moi j'aime les fleurs, les arbustes, sans rien
comprendre aux genres, aux espèces, etc. Il écrivit de la musique; je borne
mes connaissances, sur cet art, à ce que l'oreille me met à portée de sai-
sir. Rousseau écrivait avec hésitation et labeur; moi avec rapidité et gé-
néralité sans peine. Il ne voulait jamais ni monter à cheval, ni nager;
il n'entendait rien à l'exercice des armes; moi je suis bon nageur, assez
bon écuyer, et je fais assez bien des armes, surtout à l'espadaon, quand
je n'ai rien de mieux à me posséder. Rousseau d'ailleurs, par son pays, son genre de vie,
ses habitudes et son caractère, avait si peu de rapports avec moi, que j'ai
peu à concevoir d'où est venue cette comparaison.

* * * *Accroissement de l'empire de Russie.* — D'après les tableaux sta-
tistiques de M. Hassel, publiés à Weimar, dans l'espace de trois siècles
et demi, la population de la Russie est devenue huit fois plus forte, rien
que par ses propres développemens; voilà l'effet d'un peu de civilisation.
Elle s'est accrue de près de vingt fois, par suite de l'extension qu'a re-
çue le territoire de l'empire; ce n'est là qu'un résultat vulgaire de la force
impuisante à faire naître un seul homme de plus, elle soumet violemment
ceux qui existent auprès d'elle. Ni le territoire, ni la population
d'aucune localité n'y gagnent rien. Avec la liberté on pourrait, en moins
de temps, sans rien prendre à personne, enrichir à la fois et peupler le
sol d'un beaucoup plus grand nombre de citoyens. C'est ce qu'attendent
les Etats-Unis, et ce que prouveront bientôt aussi les nouvelles républi-
ques du sud de l'Amérique. A la mort de Catherine II, en 1796, la
population de l'empire russe s'élevait à 33,000,000 d'âmes, et à la mort
d'Alexandre, elle était de 50,000,000 d'âmes. On peut assurer, sans
crainte de se tromper, que les mesures libérales d'administration prises
par Alexandre, dans la première partie de son règne, entrent pour beau-
coup dans cet accroissement. On peut prédire avec la même certitude que
le contraire arriverait, si l'on continuait à serrer les douanes contre l'in-
troduction des marchandises et des lumières de l'Occident.

Nachhalt.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU JOURNAL MATHIEU LAENSBERGH.

Paris, le 18 mai 1826.

Monsieur,

L'existence du ministère après avoir été tant de fois menacée in-
directement, vient d'être mise positivement en problème. Voici
les faits : M. le cardinal de Latil, archevêque de Rheims, qui,
par son amour pour son troupeau champenois, passe ordinairement
plus grande partie de l'année au château des Tuileries, était
parvenu depuis longtemps déjà en s'emparant de la conscience
religieuse du roi, à s'emparer aussi de la haute direction des
affaires, et de progrès en progrès, à subalterniser complète-
ment l'action du ministère. Dans ces derniers temps, par exem-
ple, il avait obtenu du roi, par sa seule influence la promesse
positive du rétablissement de la censure, aussitôt après la clô-
ture de la session. Cette dernière victoire lui avait coûté quel-
que peine; le roi, se rappelant la popularité qui lui avait valu
son avènement la suppression de la censure établie par son
prédécesseur, avait longtemps résisté aux sollicitations de M. de
Latil; mais celui-ci, étant venu à bout de persuader à son
royal pénitent, que la religion recevait chaque jour de nou-
velles atteintes de la part des journaux, et qu'ayant le pouvoir
de faire cesser ce scandale il en devenait complice; lui ayant
déclaré positivement en outre qu'il ne pouvait prétendre à l'ab-
solution de ses péchés, aux indulgences de l'église, et particu-
lièrement aux grâces du jubilé tant qu'il refuserait ainsi
son secours à la religion, il avait fini par en obtenir ce
qu'il demandait. Ce fut alors que M. de Villèle, se voyant dé-
bordé de toutes parts, sollicita la convocation d'un conseil de
cabinet extraordinaire, dans lequel on fixerait définitivement
le système que devrait suivre le ministère. Ce parti allait mettre
un terme aux incertitudes et en finir d'une manière ou
d'une autre entre les ambitions qui se faisaient sourdement
la guerre; M. de Latil le sentit, et ne se croyant point en-
core parfaitement en mesure, il fit proposer une transaction à
M. de Villèle, s'engageant à lui conserver le ministère des fi-
nances, s'il consentait à lui céder la présidence. Mais M. de
Villèle, qui se connaît en gasconnades, qui n'a point oublié
d'ailleurs, comment lui-même est entré au pouvoir et en a
éloigné ses prédécesseurs, rejeta, sans hésiter, l'offre qui lui
était faite, et se prépara au combat. Les ministériels de toute
la haute hiérarchie gouvernementale, conseillers-d'état, dé-
putés, pairs de France, furent sommés de se prononcer; tous
repoussèrent avec indignation la seule supposition, qu'ils pour-
raient consentir à voir un prêtre, officiellement à la tête des
affaires, et surtout un prêtre ultramontain. Dans le même temps
aussi, on agissait auprès du clergé gallican, dont l'appui ne
pouvait pas être douteux dans cette circonstance. M. de Qué-
lén, qui par sa haute position en est le représentant naturel,
se chargea de démontrer au roi qu'une église, à la fois nation-
nale et romaine, valait mieux qu'une église exclusivement ro-
maine. Ce fut dans cet état de choses que le conseil s'ouvrit. On
parla bien de part et d'autre, mais non pas avec le même suc-
cès. Les partisans de M. de Latil peignirent les dangers que courait
la religion, les progrès effrontés de l'impiété et des impiés;
demandèrent qu'on mit enfin un terme à tant de maux et propo-
sèrent, comme moyen d'y parvenir, le rétablissement de la cen-
sure, et l'association plus directe de l'église, à l'administration
des affaires temporelles. M. de Villèle déclara qu'il ne concevait

point d'autre système de gouvernement, applicable à la France,
que celui qu'il avait suivi jusqu'ici; qu'interdire aux opinions
diverses qui se partageaient les esprits, la seule issue légale qu'el-
les eussent en ce moment, c'est-à-dire la liberté de la presse,
c'était les forcer à se faire jour par des voies séditionnelles, puis-
qu'on ne pouvait se flatter de les comprimer. Que quant à une
participation plus active et plus directe de l'église aux affaires po-
litiques, c'était vouloir tout confondre que d'y songer; qu'une
pareille participation d'ailleurs devrait avoir bien plutôt pour ré-
sultat de diminuer le crédit de la religion que de l'accroître;
qu'enfin, lui, croirait manquer essentiellement à ses devoirs,
envers le pays, envers le roi et la religion s'il se prêtait en quel-
que façon que ce fût aux mesures qu'on demandait. Le dauphin
se prononça pour M. de Villèle et soutint chèrement tout ce
qu'il venait de dire. Bref le résultat de tout ceci a été, que M.
Latil a reçu l'invitation pressante d'aller donner sa bénédiction
pastorale aux fidèles de son diocèse; que M. de Villèle est
retourné prendre place dans son fauteuil de président; que
M. de Quélen a reçu le cordon bleu, et ce qui vaut infiniment
mieux encore, que nous n'aurons point la censure. Maintenant
pourquoi M. de Villèle ne veut-il point de la censure? pour deux
raisons capitales: d'abord, et avant tout, parce que ses adversai-
res la veulent; ensuite parcequ'elle pourrait nuire au 3 pour 100.
n'en demandez pas davantage en voilà j'espère bien assez.

On croit généralement que par suite de l'échec que vient d'é-
prouver le parti jésuitique. M. l'évêque de Strasbourg pourrait
bien être révoqué de ses fonctions de gouverneur du duc de Bor-
deaux. Ce que le jeune prince y gagnera, c'est ce que je ne sau-
rais trop vous dire; il sera catholique gallican, soit, mais cela
ne l'empêchera pas d'être militaire, toute son éducation morale
et physique ayant été, depuis sa naissance, dirigée vers ce but.
Il ne marchait pas seul encore que déjà il était affublé d'un uni-
forme, et aujourd'hui lorsqu'il ne sait pas bien ses leçons ou qu'il
se rend coupable de quelque manquement à ses devoirs, on n'i-
magine pas de punition plus morale, plus capable d'exercer une
heureuse influence sur ses sentimens, que de lui interdire pour
un certain temps, le droit de porter son sabre et sa giberne. Voilà
donc ces deux instrumens de destruction, érigés à ses yeux, et
de préférence à tout autre chose, en symbole de l'honneur et
de la puissance! n'est-ce donc pas comme si on lui disait: vous
n'êtes rien, vous ne pouvez rien, vous ne devez rien faire,
que par le sabre et par la giberne? que ne lui donne-t-on tout
simplement pour devise cette sentence de Potier (*) dans les
boxeurs anglais:

On n'a jamais tort,
Quand on tappe, on frappe fort.

Eh! sans doute qu'il faut savoir être militaire au besoin! mais
dieu merci, l'état actuel de la civilisation ne nous en fait plus
une obligation de premier ordre; et si tant est que cette capacité
ne finisse pas par devenir complètement inutile, il est au moins
superflu de se donner tant de peine pour l'acquiescer; car, comme
le remarque fort bien un philosophe moderne, la révolution a
prouvé qu'il ne fallait pas plus de trois mois pour faire un bon
soldat, et que deux campagnes suffisaient pour faire un grand
général.

Le dégoût du service militaire continue à se manifester dans
l'armée, et chaque jour de nouvelles démissions arrivent au mi-
nistère. Comme je le vous disais, Monsieur, la grande cause de
ces démissions multipliées est le besoin généralement répandu
parmi les affaires, d'occuper plus utilement leur temps qu'à mé-
diter la théorie de 1791, à se peigner les moustaches ou à faire
sonner leurs éperons dans les promenades publiques. Mais à cela
se joignent des causes secondaires et il paraît que parmi celles-ci,
le service des processions est une des plus puissantes. Que se-
rait-ce si les soldats pouvaient aussi donner leur démission.

(*) Acteur des variétés.

COMMERCE.

On lit dans le *price-courant*, les réflexions suivantes sur
les relations commerciales de la Grande-Bretagne avec la France
et la Belgique:

Dans un moment où le gouvernement britannique fait tout
ce que les circonstances lui permettent pour établir la liberté
du commerce on devait peu s'attendre aux prohibitions por-
tées par le ministère français contre nos produits coloniaux.
Mais le gouvernement français sera trompé dans ses calculs.
La mesure sera éludée; notre commerce a déjà fait pour cela
toutes les dispositions nécessaires. Toutes nos productions col-
oniales, destinées à être consommées en France, seront expé-
diées à Ostende ou dans d'autres ports de la Belgique d'où
il sera facile ensuite de les faire arriver en France, par terre.
Un autre effet de cette prohibition sera de faire perdre aux
français le cabotage qu'ils font entre nos ports et les leurs;
puisque, par suite de ces mêmes dispositions, il passera
nécessairement aux Belges et aux Hollandais.

DIJON, LE 16 MAI. — Les dernières gelées n'ont atteint que quelques
cantons de la Bourgogne. Dans la Côte-d'Or, il n'y a eu que le sommet
des côtes où la neige a séjourné, qui en ait souffert. Quelques vignes
basses, mal exposées, ont aussi éprouvé quelque mal dans la basse Bour-
gogne, surtout de Tonnerre à St-Florentin; tout ou presque tout a été perdu.
Le reste a peu de mal. En Champagne, les Riceys et la côte depuis Bar-sur-
Seine jusqu'à Massy ont également été cruellement maltraités de la gelée.
Le Châtillonnais a aussi beaucoup souffert. Dans ces derniers vignobles,
le vin a augmenté de 25 à 30 p. cent; mais dans la haute Bourgogne, les
prix se soutiennent sans augmentation.
Dans les vignobles non maltraités, la jettée est superbe: si rien ne vient
contrarier la floraison; ou fera encore une récolte assez abondante; mais
on ne peut compter sur ces sortes de produits que lorsque le vin est dans
les tonneaux. (Journal du commerce.)

BOURSE D'ANVERS, du 21 mai. — EFFETS PUBLICS. — Ils restent dans la même situation.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé à la cote; le Londres a été recherché à la cote; le Paris court et à terme ont trouvé leur placement à la cote; le Francfort n'a pas été demandé.

MARCHANDISES. — Il s'est traité divers lots de café, environ 450 balles Havane ont été payés de 30 à 31 30000 cents; 150 balles Brésil à 31 1/4 cents; 150 balles St.-Domingo à 81 1/2 cents; et 80 balles Batavia à 32 cents.

3 Caisses d'indigo oude, ordinaire violet rouge cuiré ont été vendues à fl. 4.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	118 0/100		
Dette activ.	51 1/2	Londres.	4076	4072 1/2	
Différée.		Paris.	47 3/16 0/10	46 7/8 0/10	46 5/8 0/10 A
Obl. du S.		Franc.	35 1/2	35 7/16 P	35 1/8 A
Act. S. C.	80 1/4 A	Hamb.	34 3/4	34 1/2 A	34 7/16

BOURSE D'AMSTERDAM, du 20 mai. — Dette active, 50 3/4 16 1/4 51. Différée. oo. Bill de chance, 16 1/2 314 5/8. Synd. d'am. 3145 1/2 14 92. Rentes remb. 83 314 84 83 7/8. Lots de, oo. Act. soc. comm. 80 14 3/4 1/2.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE

Demande en concession de mines de houille.

Par pétition enregistrée le 8 mai 1826, sous le n° 981 du répertoire particulier, les sieurs Walthère Melchior Jamart, domicilié à Ans et Glain, Toussaint et Mathieu Delsupexhe, de Herstal, et Nicolas Dessart de Vivegnis, ont demandé la concession des mines de houille gigantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 117 bonniers 71 perches carrés P.-B., dépendans des communes de Herstal et Vivegnis, et délimités ainsi qu'il suit :

Au Nord-Ouest, partant du chemin de Hermée à Herstal à la pierre alle Maeralle, par une ligne droite longue de 486 aunes se terminant à la 7e borne servant de limite à la concession accordée à la société de bon Espoir placée à la source du ruisseau du fond des Rits.

Au Nord-Est, longeant ensuite ce ruisseau, qui sert de limite à ladite concession, jusqu'à la 6e borne située dans le fond d'elle Veaux; de cette dernière borne par une ligne droite longue de 545 aunes finissant à la grande route de Maestricht à Liège à l'angle sud-est d'une prairie appartenant au Sr. Louis Radoux.

Au Sud-Est, prenant alors la grande route de Maestricht à Liège et la continuant jusqu'à la rencontre d'un chemin où coule le ruisseau Gréborien.

Au Sud-Ouest, suivant ensuite ce dernier chemin jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée du bure du Pré existant au chemin de Hermée à Herstal à 143 aunes plus au sud que la jonction de ce chemin avec celui de Millemorte à Vivegnis, sur l'angle nord de la maison Hubert Cabolet, située au pied du bois de Melleville et prolongée jusqu'au dit chemin où coule le ruisseau Gréborien; puis par cette ligne droite longue de 803 aunes jusqu'au bure du pré.

De l'Ouest, prenant alors le chemin de Hermée à Herstal et le continuant vers nord jusqu'à la pierre alle maeralle, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface le 80me panier des mines à extraire ou dix cents par bonnier métrique, pendant la durée de la concession.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818 et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820.

ARRÊTENT.

1° Les bourgmestres de Liège, Ans et Glain, Herstal et Vivegnis, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée.

Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4e mois de publication.

Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du 4e mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province, et expédié aux bourgmestres prénommés.

En séance, à Liège, le 10 mai 1826.

Présens nobles et très honorables seigneurs,
Baron de Crassier, Knaeps-Kenor, De Collard-Trouillet,
Walthéry, et Crawhez,
Beliefroid.

Le président, Signé comte LIEDEKERKE.
Par la députation:

Le greffier des Etats de la province de Liège,
Chevalier de l'ordre du Lion belge, BRANDÈS.

TEMPÉRATURE DU 23 MAI.

A 9 h. du mat., 10 d. au-dessus 0; à 3 h. après-midi, 15 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL, du 22 mai. — Naissance: 9 garçons, 7 filles.

Décès: 1 garçon, 4 filles, 3 hommes, 1 femme; savoir:

Pierre Joseph Jonniaux, âgé de 82 ans, aubergiste, rue sur Meuse à l'Eau, veuf de Marguerite Marechal.

Louis Beaudrihay, âgé de 72 ans, marchand de bois, Quai St. Leonard, époux de Marie Joseph Wera.

Guillaume Balaës, âgé de 46 ans et 6 mois, armurier, rue Volière, veuf de Marie Joseph Dupont, et époux d'Anne Joseph Bertrand.

Marie Anne Besquion, âgée de 42 ans, sans prof., place Ste-Claire, épouse de Jacques Joseph Marechal.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Vente par autorité de justice.

() Samedi vingt sept mai 1826, aux dix heures du matin, au domicile du sieur Servais Stassart à Tilleur, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, une quantité d'environ cent gerbes de chardons dits peignes. Le tout sera payé argent comptant.

A louer, pour en jouir de suite, une maison jouissant d'une vue très agréable, située rue des Tanneurs, n° 123. S'adresser rue du Moulin, n° 240. (488)

Une demoiselle de la campagne qui désirerait apprendre le commerce en payant sa table, peut s'adresser au bureau de cette feuille, (444)

(65) Par exploit de l'huissier André-Nicolas Salme, en date du dix-neuf mai 1826, dûment enregistré, Jean Banguerel, marchand en horlogerie, domicilié à la Chaux de Fonds, lequel a élu domicile en l'étude de M^e Wathour, avoué à Liège, a fait signifier au sieur Joseph Fleuret, marchand fugitif, n'ayant aucune résidence connue, copie d'un jugement contre lui rendu par le tribunal de première instance séant à Liège, le vingt-sept avril 1826, dûment enregistré, qui déclare valable la saisie revendication opérée par exploit de l'huissier Deguel-dre, en date du premier mars dernier, dûment enregistré, et ordonne que la cage en bronze doré, avec pendule, oiseaux et musique qui a fait l'objet de ladite saisie, sera restituée au demandeur, et condamne M. Félix Tilmant, négociant à Liège, qui en est le gardien, à la remettre audit demandeur, moyennant le paiement de ce qui peut lui être dû, quoi faisant il sera valablement déchargé, condamne en outre ledit Fleuret aux dépens;

Et attendu que ce dernier n'a ni domicile ni résidence connus, que même il est fugitif, ladite signification a été faite en la personne de M. le procureur du roi près ledit tribunal, et par affiche à la porte de l'auditoire du même tribunal. Signé J. N. SALME.

Vente de meubles et d'arbustes.

(66) Lundi 29 mai 1826, vers les trois heures après-midi, on vendra chez DUVVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, 8 beaux lauriers et une quantité de jasmins; quelques robes de soie ancienne, divers habillemens d'homme et de femme, linge, literies, quelques tableaux et gravures, une pendule à colonnes en acajou; une quantité de très bons meubles en acajou et en chêne, trop longs à détailler; plus, un forté piano à 4 pédales de Winands, de Bruxelles.

A vendre un cheval à deux mains, de 5 ans, au n. 676, rue Féronstrée. (533)

(938) A vendre chez DUVVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, un superbe forté piano en acajou, à 3 cordes, 6 octaves et 4 pédales, de même qu'un bois de lit de la plus grande beauté, et un poêle à colonnes de 3 aunes de hauteur.

(56) Capital de 392 florins à placer en constitution de rentes à 5 pour cent.

Autres capitaux à placer en constitution ou en achat de rentes. S'adresser à M. H. ANSLAUX, section de Hoyoux, n. 171, à Huy.

A louer pour la St-Jean prochain une belle et grande maison avec cour, écurie, remise et jardin ayant vue sur le Quai d'Avroy, sise place derrière St.-Paul, n. 511. S'y adresser pour la voir de 9 à 12 heures du matin. (451)

Belle et grande maison à louer pour la St. Jean prochain, consistant en seize places et en sus une cuisine, quantité de places, pour mettre le chauffage et des légumes, au rez-de-chaussée, un superbe fruitier, deux pompes, deux caves, deux grands greniers, deux cours dont une entrée dans chaque remise, écurie, grand jardin donnant sur le Quai de la Sauvenière, avec une pompe dans ledit jardin, sise place St. Jean, côté n° 822. S'y adresser. (515)

Liquidation de la maison H. J. REYNIER et C^e.

Vente publique et aux enchères le trente juin prochain, aux trois heures de relevée, devant Me. DUSART, notaire, en son étude, rue Féronstrée, n. 569, de deux maisons situées l'une rue Hors-Château, n. 438, l'autre rue Chaussée-des-Prés, n. 362; celle-ci occupée par une fabrique et débit de tabac; desquelles maisons on pourra voir l'intérieur dès maintenant, et le cahier des charges, chez ledit notaire, seulement à dater du 15 prochain. (519)